

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
PROVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET n° 84/513 du 31 Mai 1984 /11  
/MTPS/DGMEP/DAE/2103/

Portant reclassement et nomination de  
Monsieur GOUAKAMABE Richard, Attaché  
des Douanes de 4° échelon des Cadres  
de la Catégorie A hiérarchie II des  
Douanes, -

(/ I S A S :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de  
l'article 45 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut Général  
des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;  
(/u l'arrêté n° 2087/EP du 21.6.1958 fixant le règlement  
sur la solde des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/130/EP du 9.5.1962 fixant le régime  
des rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/195/EP du 5.7.1962 fixant la hié-  
rarchisation des diverses catégories des cadres ;  
(/u le décret n° 62/197/EP du 5.7.1962 fixant les caté-  
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du  
3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/198/EP du 5.7.1962 relatif à la no-  
mination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de  
l'Etat ;  
(/u le décret n° 67/50/EP-BE du 24.2.1967 réglementant  
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglemen-  
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de  
carrières et reclassements notamment en son article 1er § 2 ;  
(/u le décret n° 71/248/MT.DGT.ALESC du 26.07.1971 mo-  
difiant le tableau hiérarchique des cadres sédentaires de la ca-  
tégorie A des Douanes et les règles de recrutement dans lesdits  
cadres ;  
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrégant et rem-  
plaçant les dispositions du décret n° 62/196 du 5.7.1962 fixant  
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1980 portant nomination  
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.1980 portant déblocage  
des avancements des Agents de l'Etat ;  
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomina-  
tion des Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le décret n° 83/320 du 3.5.1983 portant nomination  
d'un Membre du Conseil des Ministres ;  
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.01.1981 au décret  
n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Con-  
seil des Ministres ;  
(/u le décret n° 81/017 du 26.01.1981 relatif aux in-  
térêts des Membres du Gouvernement ;  
(/u l'arrêté n° 3593/MT-DGD-DAE du 7-11-1983 portant  
promotion au titre de l'année 1982 des fonctionnaires des Cadres  
de la catégorie A, hiérarchie II des Douanes. ..//..

D.G.B.

D.G.P.

*M. N. N.*

(/u l'arrête n° 1292/MTFS.DCTEF du 25.2.1984

Autorisant Messieurs BOUSSOU-DIANGOU Joseph et GOUAKAMABE Richard à suivre un stage de Formation en Douane en France ;

(/u la lettre n° 902/DAB du 30 Novembre 1983 du Directeur de l'Administration et de l'Équipement Transmettant le dossier de l'intéressé.

(/u la demande de l'intéressé en date du 11.11.1983.

**D E C R E T** :

**ARTICLE 1er.-** En application des dispositions du décret n° 71/248 du 26.7.1971 susvisé, Monsieur GOUAKAMABE Richard, Attaché des Douanes de 4° échelon, indice 810 des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Douanes, titulaire du Diplôme d'Études Supérieures, délivré par l'École Nationale des Douanes de Neuilly-Sur-Seine (France), est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Inspecteur des Douanes de 2° échelon, indice 890 ACC = néant.

**ARTICLE 2.-** Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 1.09.83 date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 31 MAI 1984

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail et  
de la Prévoyance Sociale,

- Bernard COMBO KATSIOMA.-

- Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

- Itihi Essétoumba L.KOUNDZOU.-

**APPLICATIONS :**

- JORPC.....1
- DCTEF/EMP.....3
- D.C.E.....3
- D.C.F.....2
- M.F.....3
- DOSSIER.....3
- INTERESSE.....3
- BGCR/BC.....2./-